



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### OBJET : ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le 12 mai 2022, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures 30, à la mairie, sous la présidence de M. Jérôme OLIVIER, Maire de Neuilly en Vexin, en session **élections conseillers communautaires** :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'élection du maire et à l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint le 23 avril 2022,

Considérant que, pour les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires ne sont pas élus au suffrage universel direct mais sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'aient été élus le maire et les adjoints.

Le Conseil Municipal prend acte que :

Dans les communes de moins de 1000 habitants, le Maire est conseiller communautaire.

M. Jérôme OLIVIER est donc désigné conseiller communautaire.

Le suppléant désigné est : M. Benoît COQUILLARD, 1<sup>er</sup> adjoint.



Fait et délibéré le 12 mai 2022

Le Maire

Jérôme OLIVIER

Pour copie certifiée conforme  
Publiée le  
Transmis au contrôle de légalité

#### Nombre de conseillers

- En exercice :	11
- Présents :	8
- Votants :	10
- Absents :	1
- Procurations :	2